



REGLEMENT DE CONSULTATIONS « Recherche & Développement sur le recyclage et la valorisation des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) »

(Appel à Projets et Appel à Manifestation d'Intérêt)

1. PREAMBULE	2
2. CONTEXTE	2
3. APPEL A PROJETS (AAP)	4
A) THEMATIQUES POUR LESQUELLES LES REPNSES SONT ATTENDUES	4
B) NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE DES PROJETS	6
C) CONTENU DU DOSSIER	7
D) CANDIDATURES INDIVIDUELLES OU GROUPEMENTS	8
E) CONFIDENTIALITE	8
F) PROCESSUS D'INSTRUCTION	8
G) NOMBRE DE PROJETS ATTENDUS ET FINANCEMENT PREVU	9
H) INFORMATION SUR LA SELECTION	10
I) MISE AU POINT CONTRACTUELLE	10
J) CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	10
K) POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS.	11
4. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SIMPLE (AMI)	14
A) CONTENU DU DOSSIER	14
B) INSTRUCTION DES DOSSIERS	14
C) CALENDRIER DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	15
D) POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.	15

1. Préambule

VALOBAT a été agréée en tant qu'Eco-organisme sur la filière des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (ci-après « PMCB ») et leurs déchets, en application des articles L. 541-10 et R. 543-289 du Code de l'environnement. A ce titre, dans les limites de l'Agrément délivré, ainsi que des dispositions applicables du Code de l'environnement et des autres textes applicables, VALOBAT, soutient, organise et finance la prévention, la collecte, l'enlèvement et le traitement des Déchets issus des PMCB, des actions d'information et de communication, des actions de réemploi et réutilisation, et des actions de recherche et de développement, au moyen des Contributions collectées auprès de ses Adhérents.

Dans ce contexte, VALOBAT lance un Appel à Projets et un Appel à Manifestation d'Intérêts à destination des acteurs qui développent des activités, des technologies ou des organisations ayant pour but de faire progresser le recyclage, et le cas échéant la valorisation, des matériaux et produits de construction du bâtiment, par l'innovation et la recherche et le développement de solutions.

- L'Appel à Projets (AAP) a pour objet la sélection de projets répondant aux attentes de VALOBAT exprimées dans le présent règlement, en matière de recyclage des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment, voire le cas échéant en matière de valorisation de ceux-ci. Les dossiers sélectionnés dans ce cadre feront l'objet d'un financement dans les conditions décrites au présent règlement.
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) doit permettre aux acteurs qui le souhaitent, et répondant aux conditions posées dans le présent règlement, d'être référencés par Valobat comme acteur de la recherche et du développement (ci-après « R&D ») et de l'innovation en matière de recyclage, voire le cas échéant en matière de valorisation, au sein de la filière de REP PMCB. Ce référencement ne nécessite pas de déposer un projet précis et ne donnera pas lieu à financement, mais il permettra aux candidats retenus d'être inscrits dans les listes de diffusion de Valobat et d'être tenus régulièrement informés des programmes d'actions engagés par VALOBAT dans le domaine.

2. Contexte

La filière de Responsabilité Elargie des Producteurs pour les PMCB (ou « REP PMCB ») a démarré au printemps 2023. Les déchets proviennent de différents canaux de collecte : déchetteries publiques, déchetteries professionnelles, dépôts sur les points de vente des distributeurs, collectes sur chantiers, et les tonnages pris en charge progressent rapidement.

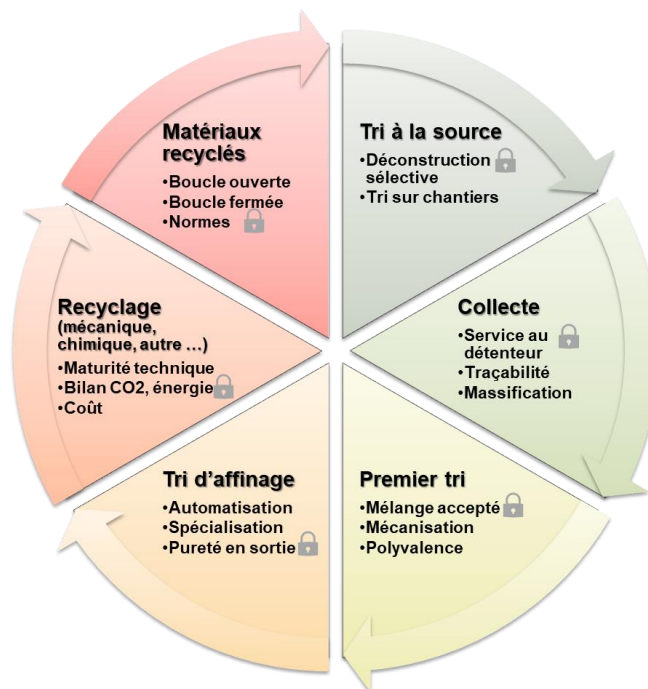
Une partie des PMCB dispose déjà de filières robustes de recyclage et de valorisation, en particulier pour les matériaux les plus importants en quantités : inertes, bois, métaux. Pour d'autres matériaux, les filières sont en voie d'industrialisation : plâtre, verre plat, par exemple. Enfin, sur certaines familles de PMCB, le recyclage en est encore à ses débuts.

Le développement et l'industrialisation du recyclage rencontrent un certain nombre de verrous techniques, économiques ou organisationnels, parmi lesquels on peut citer :

- Les difficultés à séparer les matériaux avant de les orienter vers des installations de recyclage, difficultés qui découlent de la composition « multimatériaux » de beaucoup de produits du bâtiment qui associent selon les cas bois, métal, plastiques, plâtre, verre, laines minérales et autres composants.
- La présence éventuelle de substances héritées dont l'utilisation est désormais interdite mais qu'on retrouve dans les déchets de déconstruction et de rénovation collectés aujourd'hui, et qui correspondent à des produits mis sur le marché il y a 20 ou 30 ans, voire bien avant. Parmi ces substances peuvent figurer l'amiante, le plomb, des phtalates, des gaz fluorés, certains polluants organiques persistants (POP), etc...
- Les contraintes spécifiques aux plastiques dont le recyclage impose la séparation préalable des différentes familles de polymères : polyoléfines, polyesters, polystyrènes, polyuréthanes et élastomères, polyamides, polychlorure de vinyle, familles qui sont toutes utilisées dans des produits du bâtiment.

Ce type de problématique est bien connu dans le secteur de la gestion des déchets et toutes les filières ont dû apprendre progressivement à trier, démanteler, séparer, analyser des déchets de toutes natures pour isoler leurs composants, les traiter, et enfin recycler les matériaux majoritaires en boucles fermées ou en boucles ouvertes.

Chaîne du recyclage des PMCB



 Légende: verrous techniques, économiques ou organisationnels selon les cas

La mise au point de ces opérations successives qui permettent de passer du déchet à la matière première secondaire (MPS) peut nécessiter des tests, des expérimentations, des analyses et d'autres travaux de R&D dont Valobat a choisi de faire sa priorité.

D'autres domaines sont également essentiels et feront l'objet à l'avenir de nouveaux appels à projets de R&D, par exemple et de façon non exhaustive :

- Les organisations, équipements et méthodes du tri à la source des déchets, la qualité de ce tri ayant un impact sur le recyclage des déchets collectés.
- Les travaux sur la qualité des matériaux recyclés et sur les normes concernant leur intégration, qui vont contribuer au bon fonctionnement des marchés.

3. Appel à Projets (AAP)

a) Thématiques pour lesquelles les réponses sont attendues

Pour ce premier Appel à Projets, intitulé « Solutions Innovantes de Recyclage & Valorisation », VALOBAT a recensé des familles de PMCB et des thématiques sur lesquelles des projets de R&D en matière de recyclage voire de valorisation des déchets issus de PMCB, sont attendus. Ces thématiques sont présentées dans le tableau de la page suivante.

Dans ce cadre, les candidats pourront proposer des actions de nature très différentes : expérimentations de tri et de préparation au recyclage à petite ou moyenne échelle (sur des lots de déchets PMCB que Valobat pourra éventuellement fournir), tests d'équipements, études de composition, développement de nouveaux matériels, mise au point de méthodes d'analyse rapide, tests de recyclage et d'intégration de matière recyclée, évaluation de nouveaux débouchés, etc.

Ces projets peuvent s'appuyer sur des installations expérimentales ou sur des unités industrielles existantes traitant déjà des PMCB ou d'autres types de déchets.

La liste des PMCB qui est fournie dans le tableau qui suit doit permettre aux candidats de mieux comprendre les problématiques précises sur lesquelles Valobat attend des propositions. Les dossiers de projets pourront le cas échéant mettre en valeur des champs d'application plus larges que les seules familles de PMCB ou thématiques qui sont indiquées, à condition que les déchets des produits et matériaux visés soient bien issus d'opérations de construction ou de rénovation du bâtiment.

Par ailleurs, certaines de ces familles continueront vraisemblablement à être gérées dans un flux plus large de PMCB et à être rattachées à des matériaux majoritaires. Les projets devront montrer qu'ils intègrent bien cette logique de la collecte et du tri de flux de déchets dont la composition peut être variable, et pour lesquels les contraintes de massification et d'efficacité économique imposent souvent un traitement commun.

Les tests et les expérimentations pourront dans certains cas porter sur des chutes de pose, plus homogènes que les déchets des chantiers de dépose et de démolition. Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'attente de Valobat porte en priorité sur la gestion des déchets « post-utilisation ».

Les dossiers présentés devront viser préférentiellement le développement du recyclage mais les autres possibilités de valorisation (énergie essentiellement, compostage dans certains cas) sont aussi à considérer. Le présent Appel à Projets ne concerne pas les solutions de réemploi ou la réutilisation, thèmes sur lesquels Valobat lance des programmes spécifiques.

Concernant la production de matière recyclée, les dossiers de projets devront préciser les débouchés envisagés, en boucle fermée ou en boucle ouverte, ainsi que les caractéristiques et le niveau de qualité de la matière première secondaire produite, y compris en termes d'assurabilité.

Propositions de thèmes

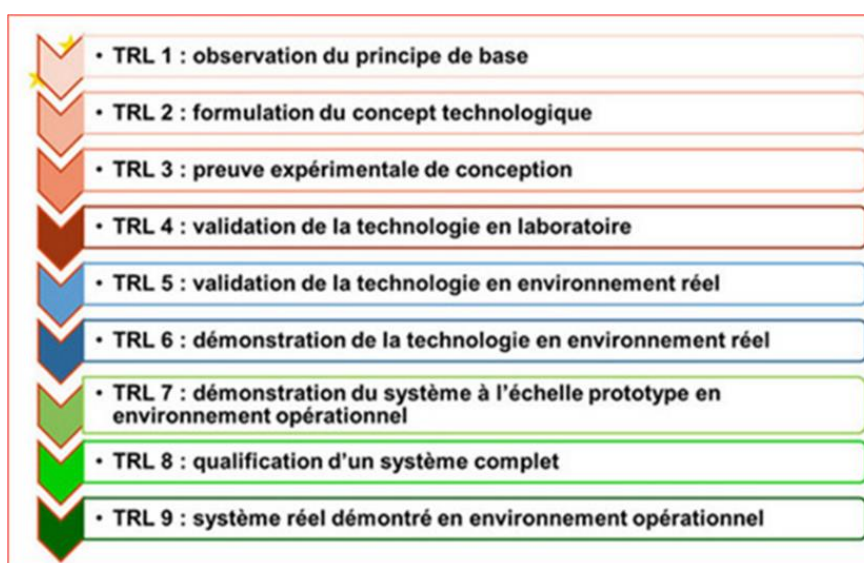
FAMILLE	THEMATIQUE	EXEMPLE PMCB CONCERNEES
Inertes	Amélioration des techniques de préparation et de recyclage des matériaux inertes associés à des fibres végétales	Fibrociment avec fibre végétale Produits à base de béton et de chanvre
	Développement de débouchés à valeur ajoutée, évaluation de solutions de recyclage en boucle fermée	Tuiles et briques Céramiques
Bois	Amélioration des techniques de préparation et de recyclage des produits bois associés à d'autres matériaux	Lames composites bois/plastique Produits stratifiés
Plâtre	Amélioration des techniques de préparation et de recyclage des produits plâtre associés à d'autres matériaux	Panneaux de fibres-gypse
Métaux	Amélioration des techniques de préparation et de recyclage des panneaux sandwich multicouche (Alu mousse, PU, PIR)	Panneaux sandwich Aluminium
Membranes d'étanchéité	Amélioration des techniques de préparation (broyage, délaminage) pour le recyclage ou la valorisation	Membranes bitumineuses (plastomères ou élastomères)
Produits d'isolation	Organisation de la chaîne de dépose, collecte, tri et recyclage de différents types de produits d'isolation	Mousses, plaques et dalles (PSE, XPS, PU), panneaux sandwich, isolants biosourcés, laines d'isolation (laines de laitiers, laines avec liants)
Revêtements de sols	Amélioration des techniques de préparation et de recyclage	Moquettes avec PA, dalles et sols souples PVC, linoléum
Menuiseries vitrées	Automatisation du démantèlement	Fenêtres
Plastiques	Travaux sur le recyclage des différents types de polystyrène (PSE, XPS), de polyuréthane et de PVC (souple, rigide)	Produits d'isolation, sols, tuyaux

	Extraction du Plomb dans le PVC recyclé (seuil de tolérance < 2%)	Profilés, tuyaux, câbles...
Gestion des déchets dangereux	Méthodes de détection et de mesure de la présence de certaines substances	PMCB anciens susceptibles de contenir de l'amiante, du plomb, des phtalates, etc...

b) Niveau de maturité technologique des projets

Les projets présentés peuvent se situer à différents niveaux de maturité technologique évalués par leur TRL (Technology Readiness Level) selon la grille classique suivante.

Niveau de maturité technologique (TRL)



Le candidat devra indiquer le TRL affecté à son projet selon cette grille, Valobat se réservant la possibilité de proposer au porteur du projet de corriger le cas échéant cette évaluation afin d'obtenir une classification cohérente au regard du contenu du dossier présenté au titre du projet.

En fonction de leur TRL le cas échéant corrigé, les projets seront classés dans l'une des trois catégories suivantes :

Etudes de faisabilité (Projets TRL 1 à 3)	Tests, expérimentations (Projets TRL 4 à 6)	Prototypes, démonstrateurs (Projets TRL 7 à 9)
Exemple : Etudes, analyses de composition, projets en laboratoires	Exemple : Tests et expérimentations sur des lots de déchets	Exemple : Mise en place et exploitation d'équipements pilotes

La description des projets donnée dans le tableau ci-dessus reste indicative, les dossiers devront permettre de préciser le contenu et la finalité exacts de chaque projet.

c) Contenu du dossier

Le dossier relatif à chaque Projet devra comprendre *a minima* les parties suivantes et, pour chaque partie, respecter le contenu précisé ci-dessous :

Partie	Contenu
Présentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> Doit permettre de situer précisément le projet d'un point de vue géographique comme technique dans la chaîne des étapes du recyclage, d'identifier les PMCB concernés, et de comprendre les verrous au développement du recyclage que le projet se propose de traiter. Doit identifier le niveau de TRL associé au projet.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> Description des actions envisagées dans le cadre du projet et des résultats attendus Description des débouchés envisagés en matière de recyclage en boucle fermée ou en boucle ouverte, ainsi que les caractéristiques et le niveau de qualité de la matière première secondaire produite, ou le cas échéant les débouchés existants en matière de valorisation Impacts du projet en termes d'éco-conception des PMCB, de performance environnementale et sur l'économie locale Méthodes d'évaluation des résultats, indicateurs de succès ou d'échec Description et quantification des moyens nécessaires (techniques et humains) dans le cadre de la mise en œuvre du projet Format dans lequel les conclusions seront fournies (résultats d'analyse, mesures, rapports...)
Planning, budget et financement	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des différentes phases du projet avec leur durée respective, leurs échéances et les jalons à suivre, ainsi que la durée globale du projet Budget total et par phase, en distinguant au minimum les coûts de personnel, les achats de produits ou de matériels, les coûts d'équipements utilisés, les achats de prestations de service et la sous-traitance Plan de financement : financement sollicité auprès de Valobat, autres aides et subventions éventuelles, financement apporté par le porteur du projet
Présentation du porteur du projet (individuel ou groupement)	<ul style="list-style-type: none"> Activités et références Autorisations, certifications, labels etc... pertinents pour le projet

	<ul style="list-style-type: none"> En cas de groupement ; identification des membres du groupement et de leurs rôles respectifs, fonctionnement proposé, mandataire désigné
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat s'efforcera de mettre en évidence les points forts de son projet pour la filière PMCB : progrès attendu par rapport à l'état de l'art actuel, potentiel de réplication et de déploiement, justification du financement demandé à Valobat

d) Candidatures individuelles ou groupements

L'appel à projets est ouvert sur l'ensemble du territoire national y compris les DROM-COM, et les dossiers présentés par des acteurs d'autres pays européens sont également acceptés. Les dossiers doivent être impérativement rédigés en français ou en anglais.

Les projets peuvent être portés par des candidats se présentant individuellement, ou par des groupements de partenaires. Dans ce cas, les partenaires doivent désigner celui d'entre eux qui sera mandataire.

e) Confidentialité

Valobat s'engage à traiter de façon confidentielle les informations contenues dans les dossiers remis et à ne les utiliser qu'à des fins d'évaluation et de sélection de ces dossiers.

f) Processus d'instruction

Valobat se réserve le droit de ne pas évaluer les dossiers incomplets, les projets éloignés des thématiques prioritaires indiquées, ceux qui apparaîtraient clairement sous dimensionnés ou au contraire surdimensionnés, et d'écarter les dossiers qui ne donneraient pas suffisamment de garanties sur la solidité du dossier du candidat et de sa démarche.

Par ailleurs, Valobat se réserve la possibilité de demander la production de compléments d'information nécessaires à l'analyse des dossiers constitués.

L'instruction se fera par groupe de projets de maturité technologique comparable. Dans chacune des trois catégories de TRL indiquées plus haut, les dossiers éligibles à l'évaluation seront analysés selon les critères qui suivent :

Critères	Notation / pondération
1. Pertinence du projet, adéquation avec les besoins définis caractère innovant	Sur 5 points – coefficient 3
2. Qualité du contenu du projet : planning, dimensionnement des moyens, pilotage, engagements sur les livrables	Sur 5 points – coefficient 3
3. Justification du financement demandé à Valobat, contribution à la viabilité du projet	Sur 5 points – coefficient 1
4. Références du candidat	Sur 5 points – coefficient 1
5. Contribution aux objectifs quantitatifs de la filière PMCB	Sur 5 points – coefficient 1
6. Projets en lien avec des actions d'écoconception sur des PMCB	Sur 5 points – coefficient 1
7. Impact potentiel de la solution proposée sur l'environnement	Sur 5 points – coefficient 1
8. Impact potentiel du projet proposé sur l'économie locale : par exemple, projet prévoyant un approvisionnement local ou projet concernant des territoires avec des besoins particuliers	Sur 5 points – coefficient 1
Total	60 points

Valobat se réserve la possibilité d'auditionner les candidats pendant la phase d'instruction des dossiers.

A l'issue de la consultation, les dossiers les mieux notés seront désignés lauréat de l'Appel à Projets dans l'ordre de leur classement, sous réserve d'avoir obtenu une note minimale de 30 points, dans la limite du budget maximal de financement affecté par Valobat à l'Appel à Projets et dans la limite du nombre de projets envisagés d'être retenus dans chaque catégorie de TRL (5 ou 10 projets selon la catégorie, comme indiqué au paragraphe suivant).

Dans l'hypothèse où le nombre de projets répondant au seuil minimal de 30 points ne permettrait pas d'atteindre le nombre de projets envisagés d'être retenus dans une des catégories de TRL, Valobat se réserve la possibilité d'augmenter le nombre de projets retenus dans les autres catégories de TRL sous réserve que le nombre de projets, déposés concernant ces catégories et répondant au seuil minimal de 30 points, le permette.

g) Nombre de projets attendus et financement prévu

A titre indicatif, Valobat envisage de retenir une vingtaine de projets de tailles et de durées variables, qui pourraient se répartir comme suit :

Etudes de faisabilité (Projets TRL 1 à 3)	Tests, expérimentations (Projets TRL 4 à 6)	Prototypes, démonstrateurs (Projets TRL 7 à 9)
Durée 2 à 6 mois Objectif 2024 : 5 projets	Durée 4 à 12 mois Objectif 2024 : 10 projets	Durée 6 à 18 mois Objectif 2024 : 5 projets

Le montant global de financement apporté par Valobat dans le cadre de cet appel à projets est de 1,5 millions d'Euros.

h) Information sur la sélection

A l'issue de la consultation, les candidats seront informés individuellement par Valobat de la sélection ou non de leur dossier en qualité de lauréats de l'Appel à Projets.

A ce stade Valobat pourra si elle le souhaite, communiquer en interne comme à l'externe sur le résultat de l'Appel à Projets. Il sera fait le cas échéant mention de l'identité des porteurs de projets sélectionnés et du contenu des dossiers correspondants, sous réserve de la bonne contractualisation des conventions de financement envisagées.

En toute état de cause, les porteurs des projets ont l'interdiction de communiquer à l'externe les résultats de la consultation d'Appel à Projets lancée, sans un accord formel et préalable délivré par Valobat sur le projet de communication envisagé.

i) Mise au point contractuelle

La décision de sélection des dossiers sera suivie de l'envoi aux porteurs de projets sélectionnés, d'une convention de participation financière par Valobat précisant le montant maximum du financement alloué au projet les conditions et les modalités de versement de celui-ci. Cette convention précisera également les engagements de chacune des parties, notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations échangées et le partage des résultats du projet. Une fiche de présentation synthétique du projet sera rédigée conjointement pour servir de base à la communication de chacune des deux parties concernant celui-ci.

Le principe général est celui d'un financement partagé entre Valobat et le porteur de projet, en tenant compte le cas échéant d'autres aides et subventions éventuelles. Le pourcentage de financement par Valobat sera défini projet par projet.

j) Calendrier de l'appel à projets

Pour toute information avant le dépôt d'un dossier, les candidats sont invités à prendre contact avec le référent de cet appel à projets :

innovation.recyclage@valobat.fr

Les dossiers seront à déposer sous forme dématérialisée sur la plateforme jointe depuis l'article « Solutions Innovantes de Recyclage & Valorisation » depuis le site <https://www.valobat.fr/> dans la rubrique Actus, ou par le lien suivant :

<https://www.valobat.fr/consultations-et-appels-a-projets/appel-a-projets-solutions-innovantes-de-recyclage-valorisation/>

en respectant impérativement la date limite du : **28 juin 2024, 17 heures, heure de Paris**

Le calendrier global de l'appel à projets est le suivant :

✓ Lancement :	29 avril 2024
✓ Date limite de dépôt des dossiers :	28 juin 2024
✓ Instruction :	juillet-août 2024
✓ Information de la sélection :	septembre 2024
✓ Mise au point contractuelle :	septembre-octobre 2024
✓ Démarrage des conventions :	octobre-novembre 2024

k) **Politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'Appel à Projets.**

Responsable de traitement

Valobat, société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 euros, dont le siège social est situé 34/40 rue Henri Regnault, Bâtiment Ampère e+, 92400 Courbevoie, et immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 902 722 172, en qualité de Responsable de traitement, recueille dans le cadre de son activité d'éco-organisme agréé sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB), des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs des candidats à l'Appel à Projets lancé par VALOBAT en vue de promouvoir et soutenir le développement du recyclage, voire de la valorisation, des déchets issus des produits et matériaux de construction provenant des chantiers du bâtiment.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et de la loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ; le recueil de ces données est indispensable pour les finalités décrites ci-dessous.

Liste des données à caractère personnel recueillies :

- les données d'identification (nom, prénom) ;
- les données professionnelles (fonctions ou qualités, adresses de courrier électronique, adresses de domiciliation professionnelle, numéros de téléphone fixe et/ou mobile)

Finalités et bases légales du traitement

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

Base légale	Finalités
<p>Obligation légale : Articles L541-10 et R541-118 du code de l'environnement, en vue de soutenir les projets de recherche et de développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges relatif aux éco-organismes agréés sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite jusqu'à son terme de la procédure d'Appel à Projets lancé dans le cadre de l'exercice des activités d'intérêt général à but non lucratif de la société Valobat, y compris en vue de communiquer sur les résultats de celui-ci
	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux questions posées en cours d'Appel à Projets
	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'hypothèse où le candidat est désigné lauréat de l'Appel à Projets, engagement des discussions nécessaires en vue de la conclusion d'une convention de partenariat relative au projet retenu.

Les traitements ne sont pas susceptibles d'impliquer des transferts hors de l'Espace Economique Européen (EEE). Il peut en être autrement sous réserve de l'accord expresse des personnes concernées organisant les conditions du transfert dans le respect et conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Destinataires des données collectées, selon le principe du « besoin d'en connaître » :

DESTINATAIRES INTERNES :

Le personnel des services de VALOBAT chargé de la mise en œuvre de la stratégie de VALOBAT en matière de recyclage et valorisation des produits et matériaux de construction du bâtiment, et ceux chargé d'exécuter les procédures de passation des contrats et conventions de partenariat, notamment dans le cadre d'appels d'offres, d'appels à manifestation d'intérêts, ou d'appels à projets.

DESTINATAIRES EXTERNES :

Les destinataires des données, externes à Valobat, peuvent être les suivants :

- En cas de demande / obligation légale : organismes habilités par la loi et/ou autorisés par une décision judiciaire d'une juridiction compétente.
- Les prestataires de VALOBAT : organismes liés par un contrat incluant une obligation de confidentialité et exerçant une prestation au service au profit de VALOBAT. Il s'agit notamment des fournisseurs d'outils de gestion de l'activité et des hébergeurs des espaces mis à disposition des adhérents, ou encore des consultants titulaires d'un contrat de prestation d'accompagnement de VALOBAT dans la mise en œuvre de la stratégie de soutiens aux projets de recherche et développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges de la filière de REP PMCB, notamment pour développer l'écoconception et la performance environnementale des produits et matériaux de construction du bâtiment.

Dans ce contexte, les prestataires de VALOBAT peuvent avoir la qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour le traitement des données à caractère personnel recueillies pour le compte de VALOBAT dans le cadre de l'Appel à Projets.

Durées de conservation

Les données à caractère personnel relatives aux candidats à l'Appel à Projets ne sont pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation entre Valobat et les candidats et lauréats de l'Appel à Projets.

Toutefois, les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions légales.

Dans ce cadre, les données à caractère personnel recueillies pourront être conservées notamment en cas de différend dans le respect des obligations de conservation et de documentation résultant notamment du Code de Commerce, du Code des Impôts ainsi que de la législation bancaire et anti-blanchiment en vigueur.

Sécurisation des données collectées

Sont mis en place des mesures de sécurité appropriées pour empêcher la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès non autorisé, la modification ou la divulgation des données à caractère personnel.

De plus, l'accès aux dites données est limité aux employés et autres tiers qui en ont strictement besoin pour la réalisation de leurs fonctions. Ils ne traiteront celles-ci que dans le cadre de leurs fonctions et sont soumis à une obligation de confidentialité.

VALOBAT a par ailleurs mis en place des procédures pour traiter toute atteinte présumée à la sécurité des données afin de respecter la réglementation applicable en matière de données personnelles. Cela peut inclure, selon les cas et, en particulier, selon le niveau d'impact qu'un incident de sécurité pourrait avoir sur vous, une notification à l'autorité de protection des données compétente (la CNIL en France) et une information des personnes concernées par l'incident.

Tout candidat à l'Appel à Projets peut, à tout moment, accéder aux données à caractère personnel la concernant ou concernant ses préposés, les faire rectifier, supprimer, s'opposer à ou limiter leur traitement, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par l'autre Partie à des fins commerciales, en écrivant à l'adresse de domiciliation de VALOBAT, ou bien à l'adresse suivante pour VALOBAT : rgpd@valobat.fr. Chaque candidat et/ou ses préposés ont en outre la faculté de saisir la CNIL de toute demande concernant les données à caractère personnel le concernant ou concernant ses préposés.

4. Appel à manifestation d'intérêt simple (AMI)

a) Contenu du dossier

Comme indiqué au début de ce document, Valobat souhaite donner aux candidats qui ne seraient pas en mesure aujourd'hui de proposer un projet complet, la possibilité de se faire identifier comme acteur de la R&D en matière de recyclage et de valorisation des déchets provenant des produits et matériaux de construction et de rénovation du bâtiment, afin d'être informés prioritairement pendant la durée de l'agrément de Valobat dans le cadre de la filière de REP PMCB, des activités de Valobat dans ce domaine : journées thématiques d'échanges, webinaires, diffusion de publications, informations sur les prochains appels d'offres, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, etc.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à tous types de publics :

- Acteurs de la collecte
- Acteurs de la préparation et du recyclage
- Intégrateurs de matériaux recyclés
- Laboratoires, centres techniques publics et privés
- Organismes universitaires, écoles d'ingénieurs
- Start-Ups
- Acteurs français ou européens

Les candidatures peuvent être déposées au nom d'une entreprise ou d'une organisation, ou encore à titre individuel pour les chercheurs et les universitaires.

Le format des dossiers est libre mais son contenu devra obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Identification du candidat, informations de contact
- Description des activités de la structure / de l'entreprise / de la personne candidate
- Effectif, budget annuel / chiffre d'affaires
- Références récentes d'activités de recherche-développement pertinentes pour la filière PMCB, liste de publications
- Thèmes de R&D sur lesquels le candidat propose de se positionner à l'avenir

Le dossier ne devra pas dépasser 5 pages (listes de références comprises)

b) Instruction des dossiers

Valobat vérifiera la conformité des dossiers et informera directement le candidat de son référencement dans sa base de contacts des acteurs de la R&D. Valobat se réserve le droit de ne pas retenir les candidatures incomplètes ainsi que celles qui ne présenteraient pas suffisamment de références pour démontrer l'expertise du candidat dans au moins un des trois domaines suivants :

- Matériaux utilisés dans le bâtiment et la construction
- Techniques de tri, préparation, recyclage et valorisation des matériaux issus de déchets
- Economie circulaire

c) Calendrier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour toute information avant le dépôt d'un dossier, les candidats sont invités à prendre contact avec le référent de cet appel à projets : innovation.recyclage@valobat.fr

Les dossiers seront à déposer sous forme dématérialisée sur la plateforme jointe depuis l'article « fédérer une communauté d'acteurs investis dans la chaîne de gestion des déchets PMCB » depuis le site <https://www.valobat.fr/> dans la rubrique Actus, ou par le lien suivant :

<https://www.valobat.fr/consultations-et-appels-a-projets/appel-a-manifestation-dinteret-federer-une-communaute-dacteurs-investis-dans-la-chaîne-de-gestion-des-dechets-pmcb/>

en respectant impérativement la date limite du : **28 juin 2024, 17 heures, heure de Paris**

Le calendrier global de l'appel à projets est le suivant :

- Lancement : 29 avril 2024
- Date limite de dépôt des dossiers : 28 juin 2024
- Instruction : juillet-août 2024

d) Politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Responsable de traitement

Valobat, société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 euros, dont le siège social est situé 34/40 rue Henri Regnault, Bâtiment Ampère e+, 92400 Courbevoie, et immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 902 722 172, en qualité de Responsable de traitement, recueille dans le cadre de son activité d'éco-organisme agréé sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB), des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs des candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par VALOBAT en vue de permettre à toute personne physique comme morale (entreprise ou organisation, chercheurs, universitaires) d'être référencée par Valobat en qualité d'acteurs de la recherche et du développement en matière de recyclage et valorisation des produits et matériaux de construction provenant des chantiers du bâtiment, et d'être informée prioritairement à l'avenir des activités de Valobat dans ce domaine : journées thématiques d'échanges, webinaires, diffusion de publications, informations sur les prochains appels d'offres, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, etc..

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et de la loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ; le recueil de ces données est indispensable pour les finalités décrites ci-dessous.

Liste des données à caractère personnel recueillies :

- les données d'identification (nom, prénom) ;
- les données professionnelles (fonctions ou qualités, adresses de courrier électronique, adresses de domiciliation professionnelle, numéros de téléphone fixe et/ou mobile)

Finalités et bases légales du traitement

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

Base légale	Finalités
<p>Obligation légale : Articles L541-10 et R541-118 du code de l'environnement, en vue de soutenir les projets de recherche et de développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges relatif aux éco-organismes agréés sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB),</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre de l'exercice des activités d'intérêt général à but non lucratif de la société Valobat
	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux questions posées en cours d'Appel à Manifestation d'Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> - Information des activités de Valobat dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets issus des PMCB : journées thématiques d'échanges, webinaires, diffusion de publications, informations sur les prochains appels d'offres, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, etc..

Les traitements ne sont pas susceptibles d'impliquer des transferts hors de l'Espace Economique Européen (EEE). Il peut en être autrement sous réserve de l'accord expresse des personnes concernées organisant les conditions du transfert dans le respect et conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Destinataires des données collectées, selon le principe du « besoin d'en connaître » :

DESTINATAIRES INTERNES :

Le personnel des services de VALOBAT chargé de la mise en œuvre de la stratégie de VALOBAT en matière de recyclage et valorisation des produits et matériaux de construction du bâtiment, et ceux chargé d'exécuter les procédures de passation des contrats et conventions de partenariat, notamment dans le cadre d'appels d'offres, d'appels à manifestation d'intérêts, ou d'appels à projets.

DESTINATAIRES EXTERNES :

Les destinataires des données, externes à Valobat, peuvent être les suivants :

- En cas de demande / obligation légale : organismes habilités par la loi et/ou autorisés par une décision judiciaire d'une juridiction compétente.
- Les prestataires de VALOBAT : organismes liés par un contrat incluant une obligation de confidentialité et exerçant une prestation au service au profit de VALOBAT. Il s'agit notamment des fournisseurs d'outils de gestion de l'activité et des hébergeurs des espaces mis à disposition des adhérents, ou encore des consultants titulaires d'un contrat de prestation d'accompagnement de VALOBAT dans la mise en œuvre de la stratégie de soutiens aux projets de recherche et développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges de la filière de REP PMCB, notamment pour développer l'écoconception et la

performance environnementale des produits et matériaux de construction du bâtiment.

Dans ce contexte, les prestataires de VALOBAT peuvent avoir la qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour le traitement des données à caractère personnel recueillies pour le compte de VALOBAT dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Durées de conservation

Les données à caractère personnel relatives aux candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ne sont pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation entre Valobat et ces derniers pendant la consultation d'Appel à Manifestation d'Intérêt. S'agissant des candidats qui auront été sélectionnés pour être référencés dans les conditions qui précèdent, les données à caractère personnelles identifiées ci-avant seront conservées sur la durée de l'agrément délivré à Valobat dans le cadre de la filière de REP PMCB.

Toutefois, les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions légales.

Dans ce cadre, les données à caractère personnel recueillies pourront être conservées notamment en cas de différend dans le respect des obligations de conservation et de documentation résultant notamment du Code de Commerce, du Code des Impôts ainsi que de la législation bancaire et anti-blanchiment en vigueur.

Sécurisation des données collectées

Sont mis en place des mesures de sécurité appropriées pour empêcher la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès non autorisé, la modification ou la divulgation des données à caractère personnel.

De plus, l'accès aux dites données est limité aux employés et autres tiers qui en ont strictement besoin pour la réalisation de leurs fonctions. Ils ne traiteront celles-ci que dans le cadre de leurs fonctions et sont soumis à une obligation de confidentialité.

VALOBAT a par ailleurs mis en place des procédures pour traiter toute atteinte présumée à la sécurité des données afin de respecter la réglementation applicable en matière de données personnelles. Cela peut inclure, selon les cas et, en particulier, selon le niveau d'impact qu'un incident de sécurité pourrait avoir sur vous, une notification à l'autorité de protection des données compétente (la CNIL en France) et une information des personnes concernées par l'incident.

Tout candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt peut, à tout moment, accéder aux données à caractère personnel la concernant ou concernant ses préposés, les faire rectifier, supprimer, s'opposer à ou limiter leur traitement, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par l'autre Partie à des fins commerciales, en écrivant à l'adresse de domiciliation de VALOBAT, ou bien à l'adresse suivante pour VALOBAT : rgpd@valobat.fr. Chaque candidat et/ou ses préposés ont en outre la faculté de saisir la CNIL de toute demande concernant les données à caractère personnel le concernant ou concernant ses préposés.
